

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 18/10/2022**

Le conseil municipal s'est réuni, Salle des Mariages, le 18 Octobre 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire Christian COGNIARD.

**Présents :** Christelle Bouillon, Alexandra Clément, Christian Cogniard, Jean- Christophe Laclaire, Bertrand Jenin, Géraldine Guillet, Murielle Lebègue, Sandra Mannarino, Elodie Pilardeau, Bruno Rochon, Patrick Dié, Angèle Gabreau, Jérôme Chocardelle et Laurent Boutry

**Excusés :** Isabelle Clause (pouvoir à M. Bertrand Jenin),

**Secrétaire de séance :** Angèle Gabreau

**1) Approbation du PV du conseil municipal du 6 septembre 2022** → Approuvé à l'unanimité

**2) Tour d'horizon du maire et des adjoints et informations diverses**

✓	08/09 :	Visite de l'ex-caserne par les CM
✓	09/09 :	Réunion au lotisst Côte des Blancs pour lancement travaux EP (PD)
✓	09/09 :	AG de l'asso Mémoire et Patrimoine
✓	22/09 :	Commission expulsions locatives en Sous-Préfecture de Rethel (GG)
✓	28/09 :	Réunion Vidéo protection avec Sté Citéos (AC) (pt 6 de l'ODJ)
✓	28/09 :	Réunion préparatoire Octobre rose avec MC Devulder (BR) (pt 4 de l'ODJ)
✓	29/09 :	Réunion de travail du ST avec P Dié et E Emon
✓	29/09 :	Rencontre Mr Gilbin (Sophrologue, préparateur mental) (pt 8 de l'ODJ)
✓	29/09 :	Conseil communautaire de la CCPR
✓	04/10 :	Réunion maire-adjoints
✓	06/10 :	Rencontre Mr X. Jaloux (pt 3 de l'ODJ)
✓	07/10 :	Estimation par les domaines de l'ex-caserne (pt 3 de l'ODJ)
✓	10/10 :	Prise de commandement du Capitaine Bach Ct la Cie de gendarmerie de Rethel
✓	11/10 :	AG du GDAM
✓	12/10 :	Réunion de la commission fêtes, loisirs, cérémonies
✓	12/10 :	Réunion pour les chemins sans maître avec JC Laclaire, M Leguay et D Danneaux
✓	13/10 :	AG des praticiens du Pôle Santé (pt 8 de l'ODJ)
✓	13/10 :	CLECT (Cion locale d'évaluation des charges transférées) →tarification services communs
✓	15/10 :	Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers à Poix-Terron
✓	18/10 :	Réunion avec le Préfet sur la sécurité publique et civile à St-Germainmont
✓	18/10 :	Conseil d'école

### **Projet de vente de l'ex caserne des sapeur-pompiers**

- ✓ Après la visite de la caserne par les conseillers la consultation par mail a obtenu 9 voix favorables pour vendre, 5 voix contre et 1 abstention.
- ✓ Deux estimations ont été demandées par la mairie :
  - Celle des Domaines est de 85 000€
  - Celle de l'agence immobilière SAFTI (Mme CLEMENT) est de 70 à 110 000 avec un prix conseillé de 90 000€.

- ✓ Afin d'éviter toute copropriété, des travaux sont à prévoir : Chaufferie (déplacer la chaudière qui était commune à la caserne et à la bibliothèque), électricité (compteur à déplacer), assainissement, compteur eau, écoulement des eaux de pluie... Il faudra les chiffrer avec le coût des frais de géomètre afin de les intégrer au prix de vente.
- ✓ Deux propositions spontanées d'achat ont été faites : M. Jaloux et les kinésithérapeutes exerçant actuellement au pôle santé.

*[Intervention de Mme Claire Simon-Doillon et de Mme Inès Prévot :*

Celles-ci expliqueront que suite à des problèmes de planning chargé et de difficultés à répondre aux demandes des patients, il est projeté une association d'un cabinet à 3 praticiens de kinésithérapie avec l'arrivée d'Inès Prévot. L'idée d'aménager la caserne en cabinet leur est venue, suite à une visite des lieux. Cet espace leur permettrait de développer de nouvelles spécialités en concevant un espace dédié. Il s'agit également d'un projet d'investissement au vu de leur carrière longue et de leur jeunesse.

Il a été rappelé aux porteuses de ce projet que la remise en lien avec leurs réseaux serait à leur charge en cas de vente.

Aussitôt leur départ un vote est organisé afin d'établir le prix de vente à proposer.

Après discussion le CM décide de proposer les locaux au prix de 110.000 € y compris les travaux de séparation et de relocalisation du chauffage. (11 pour – 3 abst – 1 NPPV)

Concernant la vente : le conseil municipal décide de vendre les locaux de l'ex-caserne aux kinés par 11 pour – 3 abst – 1 NPPV.

### **3) Compte-rendu de la commission des fêtes et loisirs**

- ✓ L'âge des aînés invités à participer au repas du 21 janvier 2023 est établi à 67 ans au 31 Décembre 2022 (soit les personnes nées avant 1956).
- ✓ Concernant la cérémonie du 11 Novembre, le RDV est fixé à 11h15 sur la place, à 11 h 30 au monument aux morts suivi du vin d'honneur servi dans la salle polyvalente.
- ✓ Le bilan de la fête patronale est de 13.478€ en dépenses et 3.360€ de recettes (participation au repas + droits de place des forains)
- ✓ Une convention avec le FC Neuvilleois devant occuper le terrain de foot de Juniville durant le temps des travaux de leur terrain est en cours de négociation : leur a été proposé un forfait de participation aux frais : gaz & eau (douches) électricité et tontes de 500€ pour 8 mois (saison 22/23).
- ✓ Une réunion des associations est à prévoir.

### **4) Illuminations de fin d'année**

- ✓ Au regard des demandes gouvernementales de sobriété énergétique le conseil municipal a déjà pris la disposition de diminuer le temps d'éclairage public : 30 minutes de moins le soir et le matin.
- ✓ Dans ce contexte et au vu des coûts d'installation et de désinstallation des guirlandes dans les rues, il est proposé de diminuer les illuminations de Noël dans les rues et de garder une centralisation autour de la mairie, place et salle polyvalente (+1 Sapin) : accepté à l'unanimité.

- ✓ La distribution des sapins est reconduite pour cette année (110 ont été distribués l'an passé) : la date du Téléthon est retenue soit le 3 décembre 2022 aux ateliers municipaux.

## 5) Projet de Vidéo protection dans la commune.

Projet commun de plusieurs communes de la vallée de la Retourne afin de diminuer les coûts de maintenance et d'installation.

M. Rollin de CITEOS est venu pour le diagnostic des besoins de la commune :

- ✓ Le coût estimé est de 61 016€ HT (73 219€ TTC) pour 9 caméras à transmission radio (installation et matériel) avec un subventionnement à hauteur de 80/90% entre la DETR et la région + coût de maintenance + assurance, auxquels il faudra ajouter un local fermé dans la mairie avec un ordinateur dédié.
- ✓ Des démarches administratives sont à prévoir pour obtenir les autorisations (gendarmerie, préfecture...)
- ✓ Projet à réaliser en 2023 (après autorisations administratives et dépôt des dossiers de subvention). Le conseil donne son accord pour poursuivre l'étude du projet.

## 6) Délibérations diverses

- ✓ Désignation par le maire de Mme Christelle BOUILLON, conseillère municipale, correspondant « incendie et secours » (cf circulaire et décret).
- ✓ Convention de mise à disposition d'un terrain pour le pylône téléphonique proche de la station d'épuration à ATC France qui reprend le bail d'Orange à hauteur de 1.500€/an sur 12ans avec indexation du loyer 1%/an. Accord du conseil.
- ✓ Subventions 2023 DETR/DESIL - Région :  
Dossiers actuellement en traitement pouvant faire l'objet d'une demande de subvention
  - Vidéo protection (si autorisation obtenues)
  - Equipement A2 de la station d'épuration (obligatoire en conformité de la réglementation de la police de l'eau)
  - Adressage postal
  - Climatisation de la mairie (?)Accord du conseil pour le dépôt des dossiers avant le 9 décembre (à confirmer au prochain conseil)

## 7) Questions diverses :

- ✓ Un courrier d'un nouvel habitant (rue Chanteraine) a été adressée au maire concernant les horaires nocturnes des cloches de l'église. A la question du maintien ou de l'aménagement (suppression des sonneries des 1/4h entre 23h et 6h) ou de la suppression du tintement des cloches aux mêmes horaires, le conseil municipal se prononce comme suit : 8 voix pour le maintien des dispositions actuelles, 2 pour un aménagement, 2 pour la suppression totale et 3 abstentions.
- ✓ Pôle santé :  
Le maire informe qu'il a assisté le 13 octobre à l'AG des praticiens du Pôle Santé et qu'à cette occasion il a évoqué le problème de certaines charges de fonctionnement supportées par la commune non répercutées aux praticiens. Cette situation a fait l'objet de remarques de l'administration fiscale nous demandant de la régulariser en conformité avec les baux établis. En effet, le coût annuel d'électricité du pôle santé comprenant les consommations du

chauffage (pompe à chaleur), des communs et des cabinets est de l'ordre de 10 000€ annuels dont seulement 2.000€ sont répercutés aux professionnels locataires en fonction des décompteurs individuels installés dans chaque cabinet pour leur consommation personnelle (éclairage et prises) alors que la totalité du coût d'électricité devrait l'être.

Il a donc été proposé un glissement de la participation des praticiens sur 2 ans : 50 % la première année puis 100% la seconde. Reste à définir la clé de répartition entre les praticiens.

D'autre part, le maire a fait part qu'une demande de location pour un local a été adressée à la municipalité par M. Gilbin (sophrologue + préparateur mental) pour intégrer le Pôle Santé à raison de quelques ½ journées par semaine. L'avis des praticiens n'est pas très favorable. Le Pôle Santé étant labellisé ARS, il y aura lieu de toute façon de demander à l'ARS une dérogation pour autoriser Mr Gilbin à exercer au Pôle Santé.

- ✓ Recrutements secrétariat de mairie et bibliothèque
  - Secrétariat : poste créé et ouvert à hauteur de 17 h 30 semaine à compter du 1/12 – réception des candidatures jusqu'au 12/11 – examen des candidatures et entretiens à envisager entre ces deux dates.
  - Bibliothèque : renouvellement CDD d'A. Lambert jusqu'au 31/12 et peut-être après. Report éventuel du poste à créer au prochain conseil.
- ✓ Recensement du 19/1 au 18/2/2023 : recrutement de 2 agents recenseurs
  - Agents territoriaux (arrêté de nomination CDD – définition de la mission - rémunération forfaitaire
  - Moyens de recruter : annonce sur le Junivil'info - candidatures à déposer en mairie - il n'est pas obligatoire que ce soit des junivillois.
- ✓ Reprise du garage Vivès : l'option Mr et Mme Coquot (dont on avait accordé un prêt d'honneur en cas de reprise) a été abandonnée – un autre repreneur a été retenu par Mr Vivès.
- ✓ Demande d'installation d'un food truck sur la place 1 jour dans la semaine (mardi ou mercredi à proposer : accord du CM)

La séance est close à 23 h 15